



- 10.7 Proposition d'honoraires pour la planification de la vidange des boues de l'étang numéro 4;
- 10.8 Programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer;
- 10.9 Avis de motion – Règlement d'emprunt relatif aux puits numéro 1 et numéro 3;
- 10.10 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Vallélien et Fils inc.;
- 10.11 Demande d'autorisation à la CPTAQ de l'entreprise 9181-1000 Québec inc.;
- 10.12 Employé culturel – aide financière.

## **2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2011.**

**068-04-2011**

**Il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 2011.

### **3. FINANCES**

**069-04-2011**

#### **3.1 Comptes à payer**

**Il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 98 591,99\$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de mars 2011 pour une somme de 63 809,31\$.

### **4. ADMINISTRATION**

#### **4.1 Dépôt du bilan des activités pour l'année 2010 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Monsieur le maire, Yves Croteau dépose le bilan des activités pour l'année 2010 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Tous les membres du conseil en prennent connaissance. Monsieur Croteau mentionne que le document peut être consulté au bureau municipal.

#### **4.2 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non paiement de taxes**

**070-04-2011**

**Il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le maire, monsieur Yves Croteau, soit nommé pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non paiement de taxes.

#### **4.3 Retrait de dossiers pour non paiement de taxes**

Considérant que les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2009 :

- 6451-96-9006
- 6753-13-3750
- 6756-08-8588
- 6757-61-7927
- 6757-90-0328
- 6856-29-2317
- 6857-61-9357.02

- 6857-61-9357.18
- 6857-61-9357.25
- 6857-61-9357.38
- 6857-61-9357.50
- 6953-58-3727
- 6956-39-4583
- 6957-90-3118
- 6961-40-4048
- 6962-46-6942
- 7054-81-5416
- 7054-90-6728
- 7153-09-4195
- 7154-00-4959

Considérant que trois (3) de ces dossiers sont rendus à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la MRC;

**071-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6956-39-4583
- 7154-00-4959
- 6857-61-9357.50

#### **4.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 31 652,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'« Annexe A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**072-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **4.5 Dépôt du document intitulé « Les activités de construction bilan annuel 2010 »**

Monsieur le maire, Yves Croteau dépose le document intitulé « Les activités de construction bilan annuel 2010 », document produit par la MRC d'Acton. Monsieur le maire explique que malgré une baisse des investissements à l'échelle de la MRC en 2010 passant de 26,3 \$M pour 2009 à 23,7 \$M en 2010, la Municipalité d'Upton observe une hausse et figure en deuxième position, derrière Acton Vale, pour les montants alloués pour la construction d'un nouveau bâtiment alors que le nombre de permis émis concernant la construction d'un nouveau bâtiment principal permet à la Municipalité

d'atteindre la première position dans l'ensemble de la MRC. Tous les membres du conseil prennent connaissance du document déposé.

#### **4.6 Dépôt du rapport financier annuel de Transport Adapté Omnibus inc.**

Monsieur le maire, Yves Croteau, dépose le rapport financier annuel de Transport Adapté Omnibus inc. et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.7 Recensement 2011**

**073-04-2011**

**Il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à l'adresse [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca) ou par la poste, au plus tard, mardi le 10 mai 2011 pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services, dont nous bénéficions tous soit possible.

#### **4.8 Camion 10 roues**

Considérant que la Municipalité a le projet de se procurer un camion 10 roues afin de, notamment, procéder au déneigement du rang de la Chute et du secteur rural;

**074-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé soit mandatée pour procéder à l'appel d'offres sur le *Système électronique d'appel d'offres*;

Que les résultats soient présentés lors d'une séance ultérieure.

#### **4.9 Armoires au Centre communautaire**

Considérant la demande la FADOQ d'ajouter des armoires à la cuisine du Centre Communautaire et de remplacer la table;

Considérant que ce projet n'était pas prévu au budget 2011 et qu'un budget de 2 000 \$ pour l'achat de chaises était prévu;

Considérant que la FADOQ suggère de faire ajouter des armoires et de reporter l'achat de chaises à une autre année;

Considérant la soumission de l'entreprise Construction Denis Durand et fils inc. au montant de 1 800 \$ plus taxes pour la fabrication et l'installation d'armoires ainsi que la fabrication d'une table en merisier pour remplacer celle déjà existante;

**075-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la demande de la FADOQ;

Que soit acceptée la soumission de l'entreprise Construction Denis Durand au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.10 Politique familiale**

Considérant qu'en adhérant à la politique familiale, quinze heures sont allouées par le Carrefour Action Municipale et famille pour le soutien à la démarche;

Considérant qu'en général, une municipalité comptant deux milles habitants nécessitent 400 heures de travail pour démarrer le projet jusqu'à la l'écriture finale de la politique;

Considérant qu'une partie du travail a déjà été réalisé par madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs et qu'elle désire travailler de façon pro active à l'élaboration de la politique familiale et qu'ainsi, le nombre d'heures d'accompagnement requis est révisé à la baisse soit, 150 heures;

Considérant que le taux horaire de l'accompagnatrice est de 40,00 \$;

Considérant la subvention qui a déjà été accordée à la Municipalité pour l'élaboration de la Politique familiale au montant de 12 000 \$;

**076-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit accompagnée madame Lyne Loiselle par Carrefour Action Municipale et famille pour l'élaboration et la rédaction de la politique familiale;

Que soit accordé un montant de 6000 \$ consacré à l'élaboration et à la rédaction de la politique familiale et que cette somme soit prise à même la subvention reçue et prévue à cet effet.

#### **4.11 Avis de motion concernant la modification au règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et activités de la Municipalité**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe pour que soit modifié et présenté à une séance ultérieure, le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et activités de la Municipalité.

#### **4.12 Modification du règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et activités de la Municipalité**

Ce point est retiré. Il sera traité à la prochaine session régulière du Conseil municipal.

#### **4.13 Confirmation d'habilitation de l'entreprise G.A. Beaudry pour l'entretien du réseau d'éclairage de la Municipalité d'Upton**

Considérant qu'un document confirmant que l'entreprise G.A. Beaudry effectue régulièrement des travaux sur l'ensemble du réseau d'éclairage de la Municipalité d'Upton doit être fourni afin que l'entreprise puisse avoir accès aux structures d'Hydro-Québec;

**077-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que l'habilitation de l'entreprise G.A Beaudry soit reconnue par la Municipalité pour l'entretien du réseau d'éclairage de la Municipalité d'Upton.

#### **4.14 Étude d'avant projet pour la construction d'une passerelle piétonnière reliant la presqu'île au site de la Dame de Cœur**

Considérant que la presqu'île située de l'autre côté de la rivière Duncan, en face du site de la Dame de Cœur est déjà aménagée par des sentiers pédestres gravelés;

Considérant que le projet d'une passerelle reliant les deux rives répondrait à une demande de la part des citoyens et citoyennes d'avoir accès à des sentiers pédestres et cela favoriserait le tourisme;

Considérant qu'une étude d'avant projet pourrait donner une exactitude des coûts relatifs à une telle construction;

Considérant que l'offre de service de l'entreprise Teknika HBA concernant une étude d'avant projet pour la construction d'une passerelle piétonnière se chiffre à 5 000 \$;

Considérant que l'étude, au montant de 5 000 \$, pourrait être financée à 90% par le *Fonds de Soutien aux Territoires en difficulté* si le projet est appuyé par le conseil des Maires de la MRC d'Acton;

**078-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le projet soit présenté au prochain Conseil des Maires;

Que la demande soit présentée conjointement avec la Corporation honorifique agréée propriétaire des Établissement ancestraux d'Upton (C.H.A.P.E.A.U.).

## **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Nomination de monsieur Claude Dumaine à titre de capitaine du Service de sécurité incendie**

Considérant la démission de monsieur Benoit Gauthier à titre de capitaine du Service de sécurité incendie et ce, pour manque de disponibilité;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un suppléant à monsieur Gauthier;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du Service des incendies de la Municipalité de nommer monsieur Claude Dumaine à titre de capitaine de son service;

**079-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommé monsieur Claude Dumaine à titre de capitaine du service de sécurité incendie de la Municipalité.

## **5.2 Nomination d'un lieutenant pour le service de sécurité incendie**

Considérant la nomination de monsieur Claude Dumaine à titre de capitaine du service des incendies de la Municipalité et que celui-ci occupait jusqu'à maintenant le poste de lieutenant à ce service;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un lieutenant au service de sécurité incendie de la Municipalité en remplacement de monsieur Claude Dumaine;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du service des incendies de la Municipalité de nommer monsieur Kevin Brunelle à titre de lieutenant pour son service;

**080-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommé monsieur Kevin Brunelle à titre de lieutenant du service de sécurité incendie de la Municipalité.

## **5.3 Mise sur pied du projet de remplacement du camion 6234**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement du camion incendie 6234;

Considérant qu'un comité de travail formé de conseillers, de la directrice générale ainsi que des représentants du service de sécurité incendie soit mis sur pied afin d'assurer un suivi du dossier et ce, au rythme d'une fois par mois;

Considérant que les pompiers auront l'occasion de soumettre leurs besoins;

Considérant que le projet devrait être en vigueur pour le 1<sup>er</sup> jour de l'an 2012;

**081-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères

Que le comité de travail soit formé des élus municipaux suivants :

- Monsieur Yves Croteau;
- Monsieur André Bernier
- Monsieur Claude Larocque;
- Monsieur Guy Lapointe

Que madame Cynthia Bossé participe à ce comité de travail, à titre de directrice générale de la Municipalité;

Que la Municipalité d'Upton autorise le service de sécurité incendie à débiter les démarches concernant le remplacement du camion 6234.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2011**

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois d'avril 2011 pour une somme 16 700,00 \$ plus les taxes;

**082-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à disposer d'un budget au montant de

16 700,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

### **6.2 Fauchage des fossés pour l'année 2011**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le fauchage des fossés pour l'année 2011;

**083-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé procède par invitation pour le choix de l'entrepreneur;

Que les résultats soient divulgués lors d'une assemblée ultérieure.

### **6.3 Acquisition d'un tracteur à gazon**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement du tracteur à gazon;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Les Équipements Adrien Phaneuf inc. au montant de 13 350 \$ pour un modèle diesel Cub Cadet avec moteur Caterpillar, 28 HP;

Considérant qu'en échange du tracteur à gazon que détient déjà la Municipalité, le prix du tracteur revient à 12 000 \$ plus les taxes;

**084-04-2011**

En conséquence il **est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé à procéder à l'achat du tracteur à gazon soumis par l'entreprise Les Équipements Phaneuf inc. au montant de 12 000 \$, plus les taxes;

Que soit remis en échange le tracteur actuel de la Municipalité.

### **6.4 Transport S. Girard**

Considérant qu'un avis doit être transmis à Transport S. Girard concernant les intentions de la Municipalité de renouveler ou non son contrat pour le déneigement que l'entreprise effectue sur son territoire;

Considérant que l'avis doit être émis entre le 21 avril et le 31 mai de l'année en cour;

Considérant que le coût de revient du contrat de l'entreprise Transport S. Girard se chiffre à 1 250,00 \$/km ce qui représente un montant de 38 125,00\$ pour l'ensemble de la saison hivernale plus les taxes applicables;

Considérant que l'octroi du contrat de l'entretien hivernal par le ministère des Transports du Québec, du Rang de la Chute, à la Municipalité d'Upton représente un montant d'environ 46 000,00\$ pour 10,4 kilomètres de voie;

Considérant l'intention de la Municipalité de se procurer un camion 10 roues pour effectuer le déneigement du secteur rural et du Rang de la Chute;

**085-04-2011**

En conséquence, il **est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ne soit pas reconduit le contrat de déneigement du secteur rural de l'entreprise Transport S. Girard inc.;

Que l'entreprise Transport S. Girard inc. en soit avisée avant le 21 avril tel que prévu au contrat.

### 6.5 Déneigement des Montées

Considérant que la Municipalité doit annoncer son intention de renouveler ou non le contrat de déneigement des Montées avec l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils inc. au plus tard le 31 mai 2011;

Considérant le contrat de déneigement de la saison 2010-2011 pour un montant de 14 109,37 \$, soit 1 740,95 \$/km incluant les taxes;

Considérant qu'en vertu dudit contrat, à l'article 05.05.02, il est stipulé que «...le contrat peut-être renouvelé à la convenance de la Municipalité, selon les mêmes conditions, pour une (1) ou deux (2) période additionnelle de douze (12) mois chacune.»;

086-04-2011

En conséquence, il **est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le contrat à l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils inc. pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des «Montées» et de certaines rues en 2011-2012 et ce, pour un montant de 12 500,00\$ plus les taxes applicables.

### 6.6 Lignage de rue

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le lignage de rue pour l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2011;

Considérant que Lignes Maska propose de renouveler le contrat au même tarif que l'an passé, soit :

<b>LIGNAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS</b>	<b>Montant</b>
Lignage simple discontinue Prix au m. Lin. basé sur 13 132 m.lin	0,09 \$
Lignage simple continue Prix au m. lin. basé sur 4 407 m.lin	0,185 \$
Ligne double Prix au m. lin. basé sur 3 596 m.lin.	0,345 \$
Ligne d'arrêt Pris basé sur environ 30 unités	14,00 \$
Lignes de stationnement devant la caserne Prix pour l'ensemble des lignes	75,00 \$
Inscription « Zone scolaire » Prix basé sur 2 unités	30,00 \$
Traverse de piétons Prix basé sur 2 unités	44,00 \$
Inscription « défense de stationner » Prix basé sur 2 unités	30,00 \$
Lignage simple continue avec pictogrammes pour piste cyclable Prix basé sur environ 1000 m.lin.	0,18 \$ 10,00 \$
	Lignes Logo

Considérant que Lignes Maska propose également de prolonger le contrat pour 2011, 2012 et 2013 au même tarif, sans interdictions;

**087-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit reconduit le contrat de lignage de rues de l'entreprise Lignes Maska pour les années 2011, 2012 et 2013 aux montants ci-haut mentionnés.

#### **6.7 Lignage de rive blanche**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le lignage de rive blanche pour une partie du territoire de la Municipalité pour l'année 2011;

Considérant que Lignes Maska propose les montants suivants :

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Chemin Pénelle	1,60	155,00 \$	248,00 \$
Rang Lachute	0,40	155,00 \$	62,00 \$
Rang St-Édouard	1,40	155,00 \$	217,00 \$
Rang du Carré	13,80	155,00 \$	2 139,00 \$
Rang 2	1,00	155,00 \$	155,00 \$
Route Joubert	4,00	155,00 \$	620,00 \$
Rang de la Carrière	6,40	155,00 \$	992,00 \$
Rang Deslauriers	4,60	155,00 \$	713,00 \$
Rang 20	9,60	155,00 \$	1 488,00 \$
Rang 7	11,00	155,00 \$	1 705,00 \$
Rang 21	2,80	155,00 \$	434,00 \$
		<b>Total</b>	<b>8 773,00 \$</b>

**088-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Lignes Maska pour le lignage de rive blanche pour le Rang du Carré ainsi que le Rang de la Carrière et ce, pour un montant de 3 131,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **6.8 Devis techniques pour les travaux de pavage sur la rue des Lilas et le 5<sup>ième</sup> Rang**

Considérant les travaux de pavage à réaliser sur la rue des Lilas et le 5<sup>ième</sup> Rang;

Considérant les offres de service de l'entreprise Consumaj inc. pour la préparation des plans et devis d'infrastructures et pour fin de soumission, l'estimation des coûts, les demandes de prix aux entrepreneurs, la supervision de la surveillance des travaux par le personnel de la Municipalité, le suivi des essais de laboratoire ainsi que les rencontres préparatoires et de chantier;

- Devis technique pour la rue des Lilas 8 200,00\$
- Devis technique pour le 5<sup>ième</sup> Rang 8 200,00\$

**089-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit attribué le mandat à la firme Consumaj inc. pour la rue des Lilas et pour le 5<sup>ième</sup> Rang et ce, pour une somme de 16 400,00\$ plus taxes;

Que soit publiés, par la directrice générale, les appels d'offres dans le journal Constructo et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Partage des frais administratifs reliés au Comité de la Rivière Noire**

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Liboire concernant le partage des frais administratifs reliés à l'organisation du Comité de la Rivière Noire, notamment la préparation des réunions, les recherches, les communications aux membres ainsi que la rédaction des procès-verbaux qui sont jusqu'ici assurés par l'inspectrice employée par la Municipalité de Saint-Liboire;

Considérant que la demande faite à la Municipalité est de partager avec Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton la facture de 75,00 \$ pour la préparation des réunions ce qui représente un montant de 25,00 \$ par réunion;

**090-04-2011**

En conséquence il **est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité participe au paiement du travail administratif relié au réunion du Comité de la Rivière Noire, soit un montant de 25,00 \$ par réunion.

### **7.2 Offre de service pour le traitement de l'eau potable**

Considérant l'offre de services professionnels relativement à la recherche de solution concernant la présence de fer et de manganèse dans l'eau potable, de la firme Consumaj inc.;

Considérant que l'étude prévoit une évaluation complète incluant les coûts d'installation d'un système de traitement conforme aux normes du MDDEP ainsi que les essais pilotes pour différentes avenues, si requis;

**091-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit attribué le mandat à la firme Consumaj inc. de réalisation de l'étude requise afin de solutionner le problème de la présence de fer et manganèse dans l'eau potable et ce, pour un montant budgétaire de 4 500,00\$ plus les taxes applicables;

Que madame Cynthia Bossé soit autorisée à demander les analyses d'eau qui seront requises pour l'étude.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Demande de commandite de la Foire Agroalimentaire d'Acton**

Considérant la demande de commandite de la Foire Agroalimentaire d'Acton pour le financement de leur 14<sup>ième</sup> édition;

Considérant que la Municipalité est déjà facturée par le biais de la MRC pour la viabilité de cet évènement;

**092-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil municipal prend bonne note de la demande;

Qu'une publicité concernant la Foire Agroalimentaire fasse l'objet du journal municipal Le Bavard de la Municipalité d'Upton.

## **8.2 Campagne de financement de l'organisme La Clé sur la Porte**

Considérant que l'organisme La Clé sur la Porte est en campagne de financement;

Considérant que l'organisme accueille, épaulé et accompagne des femmes victimes de violence conjugale provenant de tous les milieux sociaux et sans discrimination de territoire;

**093-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit offert à l'organisme La Clé sur la Porte pour leur campagne de financement.

## **8.3 Demande d'assistance de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier**

Considérant que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise un défi cycliste le 5 juin prochain et qu'elle compte emprunter les routes de la Municipalité;

Considérant que l'organisme demande à la Municipalité une assistance lors de leur passage en vélo soit que les cyclistes puissent avoir accès à de l'eau et aux toilettes;

Considérant que l'organisme demande également l'assistance des pompiers afin d'assurer leur sécurité lors de leur passage;

**094-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la demande de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

Qu'il soit demandé à l'organisation du défi qu'elle communique rapidement avec le service des incendies afin que les deux parties puissent se coordonner.

## **8.4 Projet de tarification sociale aux loisirs d'Upton**

Considérant que Transport Collectif de la MRC d'Acton propose à la Municipalité un projet de tarification sociale aux loisirs d'Upton;

Considérant que le programme vise à augmenter l'accessibilité aux différentes activités sportives ou culturelles sur l'ensemble du territoire de la MRC;

Considérant que la notion de transport pose souvent un problème notamment chez les plus jeunes les limitant ainsi dans leur vie sportive et culturelle;

Considérant que la formule vise à augmenter l'achalandage aux activités proposées par la Municipalité en diminuant les coûts d'utilisation aux adolescents passant de 2,75 \$ à 1,00 \$ par déplacement assuré par Transport Collectif de la MRC d'Acton;

Considérant que pour chacun des déplacements aux points visés par le programme, la Municipalité déboursait 1,75 \$;

Considérant que l'année 2010, à titre d'exemple, dénombre 168 embarquements, toute destination confondue, ayant pour destination notre Municipalité;

Considérant que ce projet vise à maximiser les loisirs et ses accès dans l'ensemble de la MRC et que pour les enfants qui ne sont pas de notre Municipalité, les coûts de leurs transports seront rentabilisés par les inscriptions supplémentaires que connaîtra le service des loisirs et de la culture;

**095-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité s'engage à défrayer les coûts de 1,75 \$ pour les transports dirigés vers nos services de loisirs et de culture pour l'ensemble de la jeune clientèle de l'ensemble de la MRC d'Acton.

### **8.5 Modification de la résolution 064-03-2011**

Considérant le projet d'implantation de panneaux d'information à caractère historique et patrimoniale afin favoriser la mise sur pied d'un circuit touristique dans notre Municipalité;

Considérant qu'en présentant une demande de subvention au Pacte rural, il incombe d'informer les récipiendaires de la demande que le projet a portée locale, a pour seule porteuse, la Municipalité;

**096-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Lyne Loïselle, coordonnatrice en loisirs soit autorisée à présenter le projet d'implantation de panneaux à teneur historique et patrimoniale auprès du Pacte rural;

Que dans le cas d'un accueil favorable de la part du Pacte rural, le travail soit enclenché rapidement afin que soient érigés les panneaux le plus tôt possible aux endroits choisis.

### **8.6 Vente de garage annuelle**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la vente de garage annuelle sans permis;

**097-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la fin de semaine de vente de garage sans permis soit celle du 11 et 12 juin et qu'en cas de pluie, elle soit remise au 18 et 19 juin;

Que par le biais du Bavard, les adresses des participants soient publicisées pour les citoyens qui le désirent.

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2011**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**9.2 Second projet de règlement numéro 2011-220 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages commerciaux et résidentiels dans la zone à dominance publique numéro 302-P**

- Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;
- Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages commerciaux et résidentiels dans la zone à dominance publique numéro 302-P ;
- Attendu que les recommandations contenues dans le présent règlement ont fait l'objet de recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : CCU-2011-303 et CCU-2011-307) ;
- Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;
- Attendu qu'un avis de motion a été donné par madame Barbara Beugger lors de la séance du conseil tenu le 1<sup>er</sup> mars 2011;
- Attendu que que le premier projet de règlement a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2011;
- Attendu que le projet a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation ce 5 avril 2011;

**098-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le second projet de règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété tel que rédigé;

Que la demande de madame Poirier quant aux dispositions relatives aux exemptions d'aménager des cases de stationnement soit soumise au Comité consultatif d'Upton, avec plan à l'appui, afin que soit reconsidérée la demande.

**9.3 Adoption règlement numéro 2011-219 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité d'Upton**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 2 avril 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU que la croissance rapide de l'industrie éolienne pourrait se traduire à court terme par des demandes d'implantation d'éoliennes domestiques sur le territoire ;

ATTENDU que l'implantation d'éoliennes peut avoir des impacts sur les paysages et la qualité de vie de la population ;

ATTENDU que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> février 2011 par monsieur Robert Leclerc;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> février 2011 par madame Nicole Ménard;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2011;

ATTENDU que le second projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> mars 2011 par madame Nicole Ménard;

**099-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu** à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2011-219 soit adopté tel que rédigé.

#### **9.4. Demande de dérogation mineure de monsieur Alain Savoie**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Alain Savoie pour la propriété située au 271, rang de la Carrière, lot 1 957 458;

Considérant que la demande vise à se prévaloir de ses droits prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de détacher l'entreprise agricole de sa résidence unifamiliale;

Considérant que l'autorisation de la demande aurait pour effet le lotissement d'un terrain pour la résidence unifamiliale et que celui-ci est à proximité d'un cours d'eau;

Considérant que pour un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, la profondeur minimale requise exigée en vertu de la réglementation municipale est de 75,00 mètres;

Considérant que cette disposition découle du document produit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire et intitulé «Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un aménagement concerté du territoire. »;

Considérant que les orientations du gouvernement du Québec en matière de lotissement à proximité d'un cours d'eau visent notamment les éléments de contraintes des milieux naturels, la protection des bandes riveraines et l'évitement de l'érosion des talus et que pour ce faire, un lot doit avoir perpendiculairement au cours d'eau, un espace suffisamment grand afin que soit protégés et exempts de constructions lesdits éléments de contraintes;

Considérant qu'exceptionnellement, pour la propriété du demandeur, le cours d'eau est localisé en latérale et non à l'arrière;

Considérant que la demande vise la création d'un lot de forme irrégulière, d'une profondeur variant de 35,70 mètres à 69,19 mètres par une largeur de 93,00 mètres, cette dernière étant perpendiculaire au cours d'eau;

Considérant que ce conseil est d'avis que la demande de monsieur Alain Savoie favorise le respect des orientations gouvernementales à la base de la réglementation municipales davantage que les règles établies à la réglementation municipale;

Considérant que la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'autoriser la création d'un lot d'une profondeur minimale de 50,00 mètres engendre une largeur de terrain de 62,48 mètres ce qui ne respecte pas les dites orientations;

Considérant que la demande comporte peu de risques de précédents;

**100-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure de monsieur Alain Savoie pour la propriété sise au 271, rang de la Carrière, lot 1 957 458 du cadastre du Québec et ce, afin d'autoriser la création d'un lot de forme irrégulière de 93,00 mètres de largeur et de 35,70 à 69,19 mètres de profondeur.

***Monsieur Claude Larocque quitte la salle du conseil pour le point suivant.***

**9.5 Demande de dérogation mineure de la Ferme Claude Larocque inc.**

Considérant la demande de dérogation mineure de la Ferme Claude Larocque inc. concernant la propriété située au 459, rang du Carré, lot 1 958 226;

Considérant que le demandeur vise à se prévaloir des droits prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de détacher l'entreprise agricole de la résidence unifamiliale;

Considérant que la demande initiale consistait à créer un lot d'une largeur de 32,00 mètres au lieu des 50,00 mètres prévus à l'article 5.3 du règlement de lotissement 2002-91 pour un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de refuser la demande de dérogation mineure de Ferme Claude Larocque inc.;

Considérant que monsieur Larocque a déposé une nouvelle proposition de lotissement d'une superficie de 4 571,7 mètres carrés et d'une largeur de lot de 37,00 mètres;

Considérant que l'augmentation de la superficie ne peut permettre d'atteindre une largeur minimale de 50 mètres prévue au règlement de lotissement puisque l'accès aux garages existants en serait contraint sans compter que des usages accessoires résidentiels pourraient s'implanter à l'avant de la ferme et de ses bâtiments;

Considérant que la demande modifiée comporte peu de risques de précédents et ce, en tenant compte des faits nouveaux apporté par monsieur Claude Larocque;

**101-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de dérogation mineures de Ferme Claude Larocque inc. visant à réduire la largeur minimale du lot à 37,00 mètres.

***Monsieur Claude Larocque réintègre sa place à la table du conseil.***

***Monsieur Guy Lapointe quitte la salle du conseil pour le point suivant.***

## **9.6 Demande d'intervention dans le cours d'eau Gaudette**

Considérant la résolution 297-10-2010 de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité concernant l'appuie de la Municipalité à la demande de monsieur Guy Lapointe, propriétaire de la Ferme Delapointe en ce qui concerne une demande d'intervention dans le cours d'eau Gaudette;

Considérant la demande d'ajout au projet initial, des Branches 1 et 2 du cours d'eau Gaudette afin d'éviter d'intervenir une seconde fois dans ce secteur;

Considérant que la Municipalité doit se prononcer sur la demande par résolution;

**102-04-2011**

En conséquence, il est **proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de Monsieur Guy Lapointe;

Que la municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet la MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé pré-établi par BMI experts-conseils.

***Monsieur Guy Lapointe réintègre sa place à la table du conseil.***

## **DIVERS**

### **10.1 Support d'échelle pour le camion 233 (incendie)**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un support d'échelle à installer sur le camion 233;

Considérant les soumissions reçues :

- L'Arsenal 2 971,19\$;
- Boivin & Gauvin : 3 480,00\$;
- Aérofeu 3 043,75\$;

**103-04-2011**

En conséquence il **est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé à procéder à l'achat du support à échelle électrique modèle « LAS 975 quick lift access system » à l'entreprise L'Arsenal et ce, pour un montant de 2 971,19\$ plus les taxes applicables;

Qu'un budget d'au plus 1 500,00\$ soit accordé pour l'achat de brackette de renforcement, de boulons, etc. si nécessaire;

Que l'équipement soit installé par monsieur Alain Miclette.

## **10.2 Mandat pour les soumissions de resurfaçage**

Considérant que le budget 2011 prévoit le resurfaçage de certains chemins de la Municipalité;

**104-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder à un appel d'offre sur le Système électronique d'appel d'offres (S.E.A.O) concernant le resurfaçage de certains chemins de la Municipalité et ce, pour un total de 750 tonnes et qu'un prix à la tonne soit établi pour les suppléments;

Que le resurfaçage soit priorisé sur le 20<sup>ième</sup> Rang et quant au reste, sur les sections les plus problématiques des autres chemins municipaux.

## **10.3 Demande d'appui financier du Théâtre de la Dame de Coeur**

Considérant la demande d'appui financier du Théâtre de la Dame de Cœur pour l'exercice financier 2011;

Considérant la résolution numéro 427-12-2009 relative à l'attribution d'une aide financière sur deux (2) ans;

Considérant les travaux urgents à apporter à la toiture du Vieux-Moulin;

**105-04-2011**

En conséquence il **est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit approuvée la demande d'aide financière de CHAPEAU au montant de 15 000,00 \$ pour l'exercice financier 2011;

Que soit déduit du montant, la part que le Théâtre de la Dame de Cœur doit payer pour les travaux d'asphaltage de l'allée d'accès soit 5 023,50 \$ pour 2011;

Qu'un paiement de 9 976,50\$ soit effectué pour l'année 2011 et ce, sur présentation de pièces justificatives de travaux de réfection de la toiture de l'édifice du Vieux-Moulin.

## **10.4 Demande d'autorisation au MDDEP pour la mise en service du puits numéro 1**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la mise en service du puits numéro 1;

**106-04-2011**

En conséquence il **est proposé** par monsieur Robert Leclerc appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandaté la firme Laforest Nova Aqua à soumettre la demande de mise en service du puits numéro 1 au MDDEP;

Que la Municipalité d'Upton s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

### **10.5 Demande pour l'installation de dos d'âne sur la rue de la Promenade**

Considérant la demande pour l'installation de dos d'âne sur la rue de la Promenade de madame Louise Mallette et monsieur Rémi Audet;

Considérant la configuration de cette voie publique, la circulation à grande vitesse et la présence de plusieurs jeunes familles dans le secteur;

**107-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la demande de madame Louise Mallette et monsieur Rémi Audet;

Que soit déterminé par monsieur Mario Sansoucy, contremaître des travaux publics, les endroits pertinents à l'installation des dos d'âne.

### **10.6 Proposition de services professionnels pour la validation des instruments de mesures de débit**

Considérant l'obligation en vertu du Règlement sur la déclaration des Prélèvements en eau et que dorénavant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs impose maintenant une validation annuelle de l'exactitude des données mesurées par préleveur (débitmètre);

Considérant la proposition de la firme Aquatech services techniques des eaux inc. pour la validation du débitmètre de l'usine de production d'eau potable, la production d'un rapport et l'émission d'un certificat de validation et ce, pour un montant forfaitaire de 1 210,00\$ plus les taxes;

Considérant que la proposition soumise est d'une durée d'une année et est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives identiques à la période initiale, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties deux (2) mois avant l'échéance;

**108-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit attribué le mandat à la firme Aquatech services techniques des eaux inc. et ce, pour un montant forfaitaire de 1 210,00\$ plus les taxes;

Que soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé à signer pour et au nom de la Municipalité une entente aux conditions mentionnées au préambule et ce, pour une période maximale de trois (3) ans.

### **10.7 Proposition d'honoraires pour la planification de la vidange des boues de l'étang numéro 4**

Considérant qu'il y a lieu de planifier la vidange des boues de l'étang numéro 4 de la station d'épuration et ce, en tenant compte des possibilités les plus avantages pour la Municipalité;

Considérant la proposition budgétaire soumise par la firme Aquatech services techniques des eaux inc. au montant de 1 300,00\$ plus les taxes;

Considérant que l'étude proposée inclus l'évaluation de l'état des Géotubes existants, le volume de boues utile restant dans ceux-ci, les coûts de pompage et de déshydratation des boues ainsi que la rédaction d'un rapport de recommandation;

**109-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit mandatée la firme Aquatech services techniques des eaux inc. pour l'étude de planification de la vidange des boues de l'étang numéro 4 et ce, pour un montant budgétaire de 1 300,00\$ plus les taxes.

### **10.8 Programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer**

Considérant que le «Programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer» accorde une aide financière pour l'acquisition d'équipement de récupération destiné aux aires publiques municipales et ce, jusqu'à concurrence de 675,00\$ par équipement, à raison d'un équipement financé par chaque équipement de récupération acquis aux frais de l'organisme municipal;

Considérant qu'il y aurait lieu d'installer un bac à chacun des endroits suivants : au centre communautaire, au terrain des loisirs et à l'endroit du poste Bruneau où il est prévu d'aménager une aire de détente et d'observation sur la Rivière Noire;

Considérant la proposition de bac soumis par monsieur Roger Garneau, journalier et spécialiste en aménagement paysager de la Municipalité, soit le modèle Excel 50 fait de matériaux recyclés et d'une capacité de 190 litres et auquel la Municipalité pourra éventuellement ajouter, à sa convenance le pot à fleur optionnel;

Considérant le budget 2011 prévu pour l'embellissement de la Municipalité;

**110-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit présenté une demande d'aide financière au «Programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer» et ce, pour l'acquisition de trois (3) bacs tel que recommandé par monsieur Roger Garneau;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité, toute demande d'aide financière à cet effet;

Qu'advenant que l'aide financière soit attribuée, que soient acquis les trois bacs susmentionnés au coût de 975,00\$ chacun.

### **10.9 Avis de motion – Règlement d'emprunt relatif aux puits numéro 1 et numéro 3**

Monsieur Robert Leclerc donne avis de motion afin de soumettre à une séance ultérieure, tenue un jour ultérieur, un règlement afin d'autoriser la Municipalité d'Upton à décréter des travaux pour la mise en service du puits numéro 1 et la reconstruction du puits numéro 3 ainsi que de pourvoir aux coûts des travaux par un emprunt.

#### **10.10 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Vallélian et Fils inc.**

Considérant que la Ferme Vallélian et fils inc. demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le dynamitage et l'excavation d'une butte de roc d'une superficie totale 2 210 mètres carrés sur le lot 1 957 457 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à remettre en culture la parcelle occupée par la butte de roc;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur dans la mesure où il n'y aura pas de vente de pierre ou de tout autre usage commercial sur le site visé;

Considérant que le lot 1 957 457 est présentement utilisé à des fins d'agriculture et que les sols sont constitués à 100% de classe 2 dans la partie ouest avec des contraintes de surabondance d'eau et de basse fertilité et à 100% de classe 3 dans la partie est avec contrainte de basse fertilité;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait peu de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Considérant que le projet ne comporte pas d'effets ou de contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Considérant que le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture et qu'il ne semble pas y avoir d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Considérant que l'autorisation de la demande permettrait l'expansion des activités agricoles de Ferme Vallélian & Fils inc.;

**111-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton est favorable à l'autorisation de la demande de la Ferme Vallélian et fils inc. pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le dynamitage et l'excavation d'une butte de roc d'une superficie totale 2 210 mètres carrés sur le lot 1 957 457 du Cadastre du Québec et ce, aux fins de remettre cet espace en culture.

#### **10.11 Demande d'autorisation à la CPTAQ de l'entreprise 9181-1000 Québec inc.**

Considérant que l'entreprise 9181-1000 Québec inc. demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le dynamitage et l'excavation d'une butte de roc d'une superficie totale 3 100 mètres carrés sur le lot 1 959 818 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à remettre en culture la parcelle occupée par ladite butte de roc;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur dans la mesure où il n'y aura pas de vente de pierre ou de tout autre usage commercial sur le site visé;

Considérant que le lot 1 959 818 est présentement utilisé à des fins d'agriculture et que les sols sont constitués à 100% de classe 4, mais présentant des contraintes de basse fertilité et de manque d'humidité sur 80% et des contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau sur 20%;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait peu de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Considérant que le projet ne comporte pas d'effets ou de contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Considérant que le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture et qu'il ne semble pas y avoir d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Considérant que l'autorisation de la demande permettrait l'expansion des activités agricoles de l'entreprise 9181-1000 Québec inc.;

**112-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton est favorable à l'autorisation de la demande de l'entreprise 9181-1000 Québec inc. pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le dynamitage et l'excavation d'une butte de roc d'une superficie totale 3 100 mètres carrés sur le lot 1 959 818 du Cadastre du Québec et ce, aux fins de remettre cet espace en culture.

#### **10.12 Employé culturel – aide financière**

Considérant que la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide au niveau du développement culturel qui serait subventionnée à 50 % par le biais du programme Emploi Été Canada;

Considérant les nombreux projets qui sont en cour et les nombreux projets qui pourraient voir le jour plus rapidement si une aide était mise à la disposition de la coordonnatrice en loisir;

**113-04-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé est autorisée à procéder à l'embauche d'une aide pour le développement culturel à raison de 30 heures/semaine à taux minimal horaire décrété par le gouvernement;

Que l'embauche de l'aide en développement culturel soit effectif conditionnel à l'obtention de la subvention d'Emploi Été Canada qui prévoit une allocation de 4,75 \$ de l'heure.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### **12. CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mars 2011.

**114-04-2011**

**Il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2011.

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**115-04-2011**

**Il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 14 minutes.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.